

**CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE CHARLEVOIX**

**AVIS PUBLIC**

**AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE CHARLEVOIX**

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire à la salle de délibérations du siège social de la MRC de Charlevoix, le mercredi 13 décembre 2023, a adopté le Règlement numéro 203-23 modifiant le Règlement numéro 198-23 relatif à la tarification et aux règles à respecter dans les écocentres.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie-Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie-Saint-Paul, ce quatorzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois (14 décembre 2023).



---

Kariné Horvath  
Greffière-trésorière  
Directrice générale